

Coronavirus / COVID-19 :

SVP répond aux interrogations des entreprises et des collectivités

COMMUNIQUÉ - 02/03/2020

Mesure de précaution élémentaire ou crainte croissante de leurs salariés ou de citoyens, les entreprises et les collectivités territoriales se tournent depuis une semaine vers les Experts SVP pour obtenir des réponses concrètes à toutes leurs incertitudes.

Un salarié peut-il refuser une mission en invoquant le risque lié au coronavirus ou exercer son droit de retrait ? Comment doit réagir un employeur lorsqu'il est informé qu'un salarié a voyagé dans un pays où circule activement le coronavirus ? Peut-il exiger la prise de congés payés ? Peut-on considérer le coronavirus comme un cas de force majeure d'un point de vue contractuel ? Un salarié pourrait-il refuser le télétravail en cas de risque d'épidémie ? Est-il possible pour une commune d'imposer aux électeurs le port du masque pour se rendre dans les bureaux de vote ? Un hôtel peut-il accueillir des touristes provenant d'une zone contaminée par le coronavirus ? Comment trouver rapidement un nouveau fournisseur si le sien se trouve dans une zone contaminée ?...

C'est à ce type d'interrogations que nos experts répondent aujourd'hui.

SVP a mis en place pour cela deux dispositifs :

1. Une intégration systématique dans sa base de connaissance « SVP Echo » de toutes les questions posées par ses clients.

Celles-ci sont immédiatement mises à disposition – avec leurs réponses naturellement - de ses 30 000 managers privés et publics abonnés au service ;

2. Une veille là encore destinée aux professionnels et réalisée à partir de toutes les sources disponibles.

Obligations des employeurs, informations sur les mesures sanitaires ou les plans de continuité d'activité, obligations commerciales,... Tous ces documents sont là-aussi mis à disposition sur internet pour les clients SVP.

Toutes ces données sont mises à jour en permanence.



Informations

Olivier Filliau : ofilliau@svp.com

01 47 87 40 20 - 06 75 74 55 92

ou Line Derambure : lderambure@svp.com

01 47 87 40 54 - 06 75 74 79 36

SVP - Immeuble « Dock en Seine »

3, rue Paulin Talabot

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

svp@svp.com

À propos de SVP : SVP fournit de l'information opérationnelle en temps réel aux décideurs, en collectivité ou en entreprise, pour les aider au quotidien dans leur pratique professionnelle et leur apporter les réponses dont ils ont besoin pour gérer et développer leurs activités.

La société accompagne à ce jour 7 000 clients et 30 000 décideurs grâce à 200 experts organisés par domaine de compétences : ressources humaines, fiscalité, vie des affaires, marketing, finance, sourcing international, propriété intellectuelle...

Grâce à leurs compétences multiples et aux outils documentaires sans équivalent mis à leur disposition, ces experts répondent ainsi - principalement par téléphone - de manière sûre et réactive à leurs multiples sollicitations des managers.